Ville de Genève
Conseil municipal

P-398/P-400

Réponse du Conseil administratif du 8 février 2024:

- **à la pétition du 26 mars 2019: «Celles et ceux qui nettoient pour la Ville doivent être employés par la Ville» (P-398);**
- **à la pétition du 26 mars 2019: «Notre travail est indispensable, nous demandons simplement de pouvoir en vivre» (P-400).**

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie les pétitions P-398 et P-400 au Conseil administratif le 28 juin 2021.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Ces deux pétitions ont été traitées par le Conseil municipal en même temps qu'une série d'autres objets ayant connu des fortunes diverses, tous relatifs à l'internalisation du nettoyage. La pétition P-398 et la pétition P-400 se réfèrent spécifiquement à l'internalisation du nettoyage des toilettes publiques. Un mois après ce vote, le Conseil administratif décidait de procéder à l'internalisation du nettoyage au sein de certains de ses locaux administratifs, dans le cadre d'un projet pilote. La mise en œuvre de l'internalisation du nettoyage des toilettes publiques attendrait pour sa part une étude de faisabilité relative aux impacts financier et opérationnel; un avenant a été signé avec Onet SA jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette décision répondait à notre volonté de soutenir les franges les plus précaires de la population, dont les travailleuses et travailleurs de cette branche économique font certainement partie. A ce jour, il s'agit encore d'un travail avec des horaires essentiellement concentrés le matin très tôt ou le soir, rendant difficile toute vie familiale ou sociale, et souvent effectué par des femmes migrantes.

Les locaux choisis pour la mise en œuvre de ce projet pilote sont ceux de la rue de l'Hôtel-de-Ville 4 et 5 et de la cour de Saint-Pierre 2. La mise en œuvre du projet s'est faite par le biais du recrutement de 7 personnes (4,9 équivalents temps plein (ETP) lesquelles ont été engagées le 3 janvier 2023.

En juin 2023, le Conseil administratif a tiré un premier bilan du projet pilote d'internalisation du nettoyage des bâtiments administratifs. Globalement, l'expérience s'est révélée extrêmement positive, tant du point de vue des utilisatrices et utilisateurs des locaux que des nettoyeuses et nettoyeurs, désormais devenu-e-s collègues.

Le surcoût budgétaire de l'internalisation doit être mis en balance avec le coût social de l'externalisation: les économies réalisées le sont en pérennisant la précarité de ces travailleuses et de ces travailleurs. Le Conseil administratif est convaincu que cette initiative constitue une action très concrète et un message de solidarité fort, en parfaite cohérence avec les objectifs de justice sociale de la Ville de Genève.

C'est la raison pour laquelle l'Exécutif a décidé de poursuivre ce processus par l'internalisation des prestations de nettoyage de plusieurs locaux de la Ville particulièrement adaptés à cet exercice, à savoir les adresses de la rue du Stand 3 et 25, de la rue du Tir 3, de la rue de la Coulouvrenière 44 et de la rue des Rois 13, ainsi que de la rue Pierre-Fatio 17 et du boulevard Helvétique 29. Pour ce faire, 7,5 postes sur six mois ont été votés par le Conseil municipal lors de la séance budgétaire du 9 décembre 2023.

Enfin, pour donner suite au vote favorable par le Conseil municipal du projet de délibération PRD-264, 2024 est également l'année où le nettoyage des toilettes publiques sera internalisé, avec l'inscription de 12 postes au budget annuel.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Le maire:
Gionata Piero Buzzini *Alfonso Gomez*